

Type d'auteur

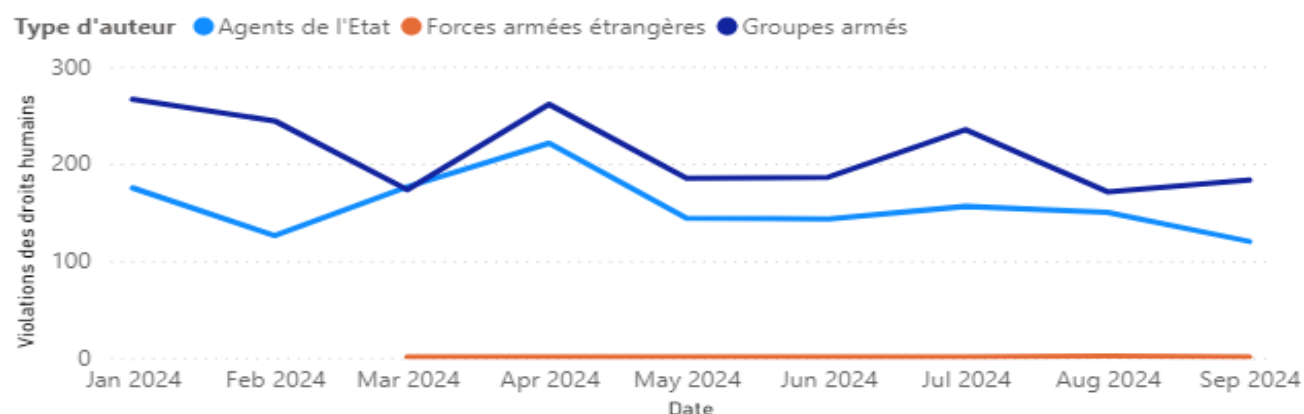
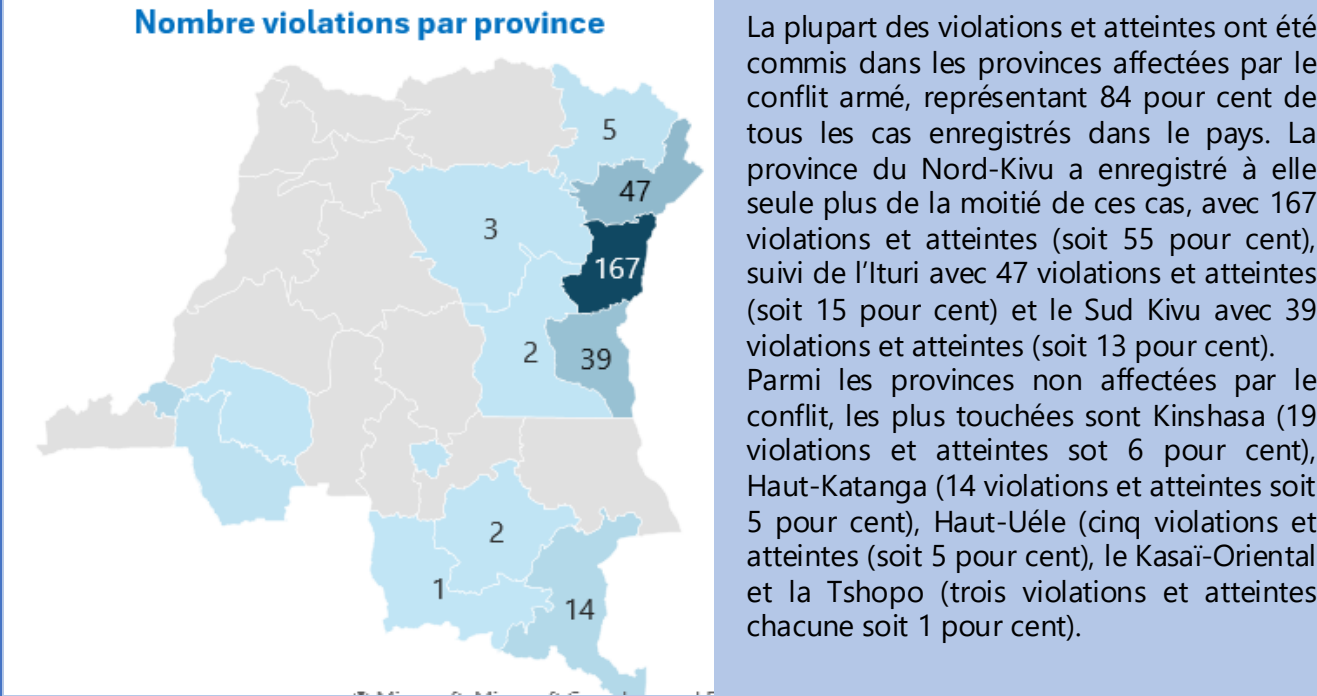


Fig 2: Distribution géographique des violations et atteintes aux droits de l'homme en septembre



La plupart des violations et atteintes ont été commises dans les provinces affectées par le conflit armé, représentant 84 pour cent de tous les cas enregistrés dans le pays. La province du Nord-Kivu a enregistré à elle seule plus de la moitié de ces cas, avec 167 violations et atteintes (soit 55 pour cent), suivi de l'Ituri avec 47 violations et atteintes (soit 15 pour cent) et le Sud Kivu avec 39 violations et atteintes (soit 13 pour cent). Parmi les provinces non affectées par le conflit, les plus touchées sont Kinshasa (19 violations et atteintes soit 6 pour cent), Haut-Katanga (14 violations et atteintes soit 5 pour cent), Haut-Uélé (cinq violations et atteintes soit 1 pour cent), le Kasai-Oriental et la Tshopo (trois violations et atteintes chacune soit 1 pour cent).

La situation en République démocratique du Congo reste caractérisée par un climat d'insécurité, surtout dans les provinces de l'Est. Au Nord Kivu et en Ituri, les ADF continuent à commettre des attaques meurtrières contre la population civile, profitant du vide sécuritaire laissé par les forces de défense et de sécurité et le retrait de la MONUSCO. Le mois de septembre a été également marqué par la répression d'une tentative d'évasion à la prison de Makala à Kinshasa dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 2024. Au moins 150 détenus ont été tués principalement par balle et par suffocation et au moins 200 autres ont été blessés par les agents de défense et sécurité. Les murs du pavillon des femmes ont été cassés par des détenus et 268 détenues auraient été violées par des détenus. Deux femmes sont mortes peu après le avoir été violées. D'importants dégâts matériels ont également été signalés, ainsi que le pillage du magasin de vivres de la prison.

Fig 4: Victimes d'exécutions extrajudiciaires et sommaires par auteur

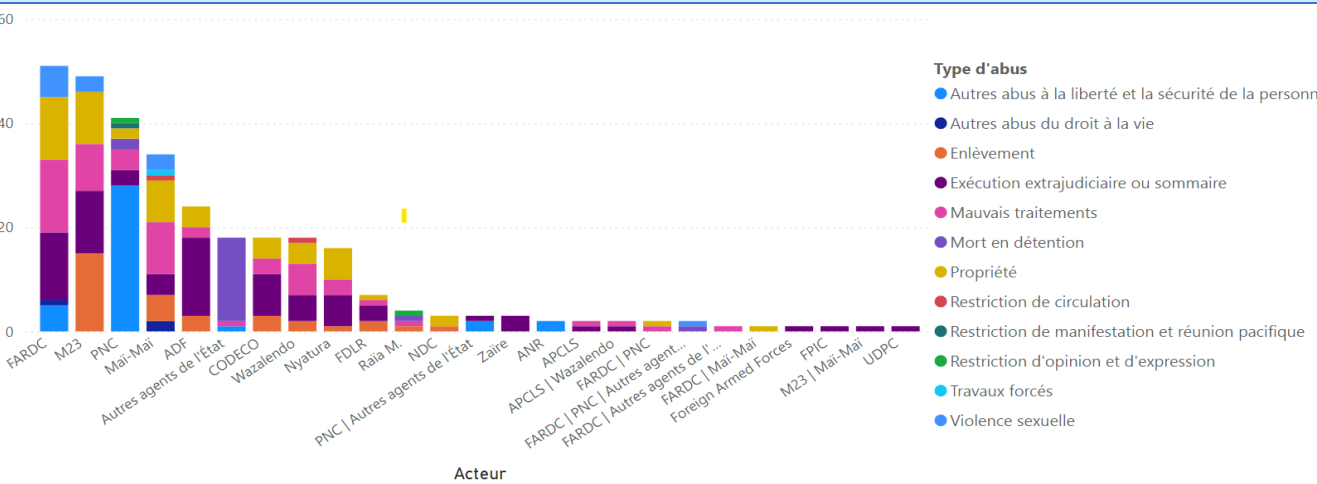
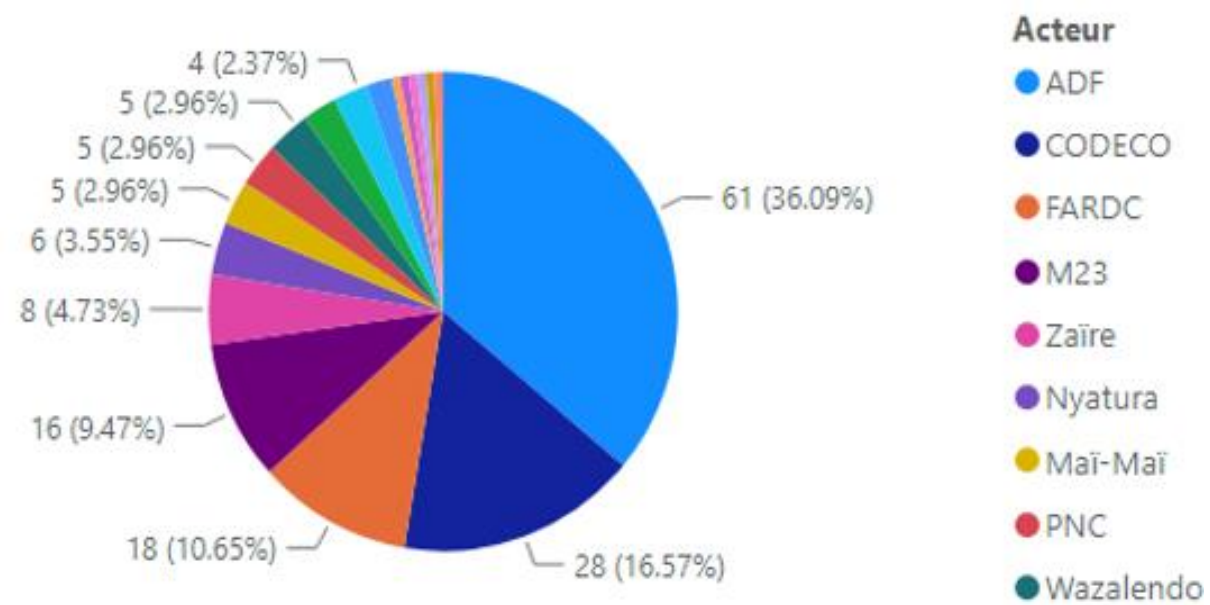


Fig 5: distribution de violations et atteintes par type d'auteur

Parmi les violations et atteintes documentées durant la période en revue, 79 ont concerné le droit à la vie, ayant causé la mort de 169 victimes. Le BCNUDH a documenté 58 cas de mauvais traitements qui ont affecté 321 victimes, 68 cas d'atteintes à l'intégrité physique totalisant 321 victimes, 321 victimes des violences sexuelles liées au conflit, 96 victimes de violations au droit à la liberté de la personne, 130 victimes des atteintes au droit de propriété et 169 morts en détention. Le nombre si élevé de victimes des morts en détention, des violences sexuelles et des mauvais traitements s'explique dans le cadre de la tentative d'évasion de la prison centrale de Makala, à Kinshasa, le 2 septembre 2024.

Victimes des violations graves a l'encontre droits de l'enfant

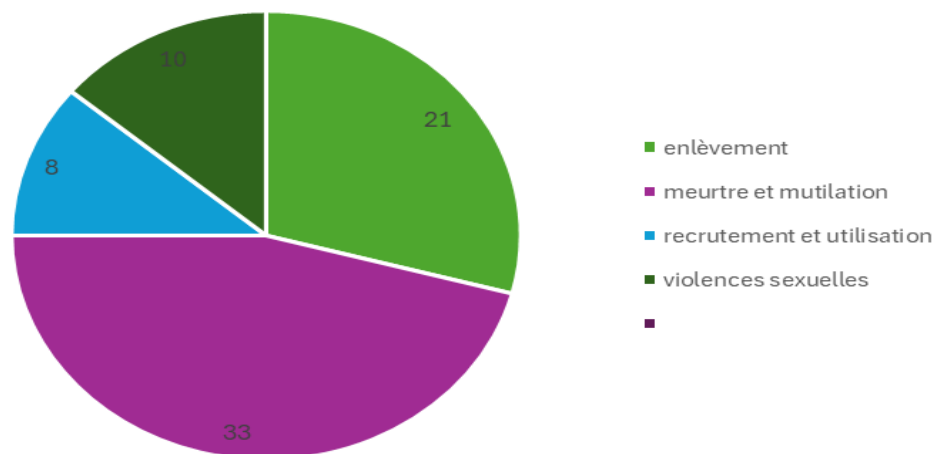


Fig 5: victimes de graves violations par type de violation

Au cours du mois de septembre 2024, la Section de la protection de l'enfant de la MONUSCO a documenté et vérifié 72 violations graves affectant des enfants dans le cadre du conflit armé en RDC. Les violations vérifiées ont été attribuées aux acteurs suivants: M23 (24), CODECO (22), APCLS (10), ADF (9), Nyatura (3), FARDC (1), Mai_Mai_Mazembe (1), PNC (1), et éléments armés non-identifiés (1). Globalement, 43 violations ont été vérifiées au Nord Kivu et 29 en Ituri.

Situation des droits de l'homme en lien avec l'espace civique

Acteur et type d'abus

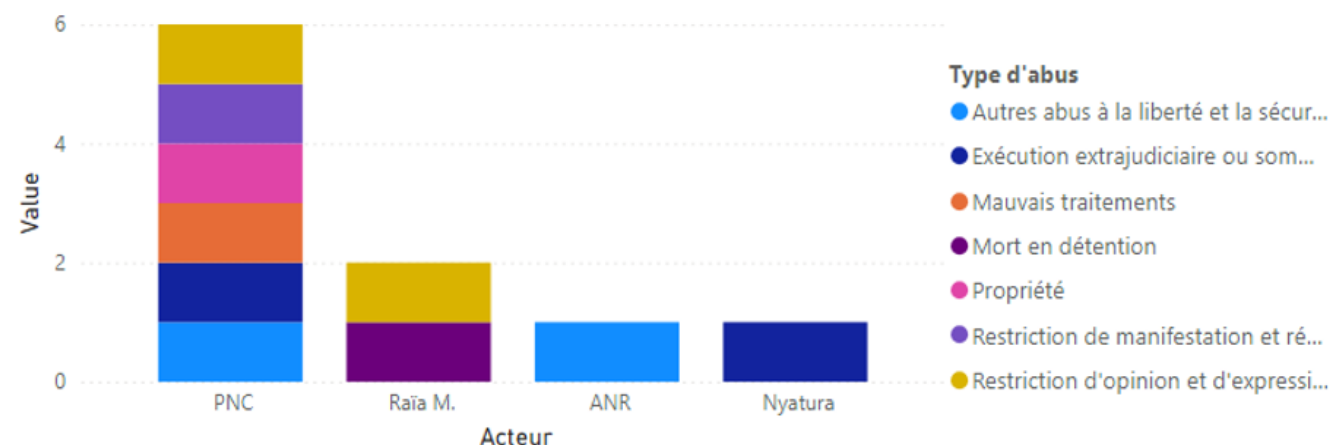
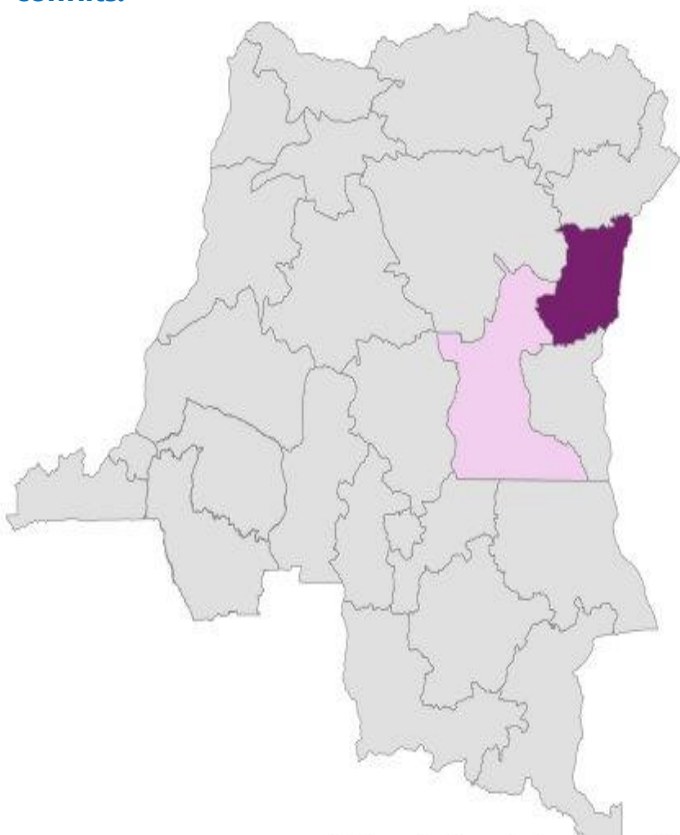


Fig 6: violations et atteintes aux droits de l'homme en lien avec l'espace civique par type de violation par auteur

Pendant le mois de septembre 2024, le BCNUDH a documenté 10 violations et atteintes aux droits de l'homme liées à l'espace démocratique ayant fait 76 victimes (neuf hommes et 67 personnes de genre et âge inconnus). Sept de ces violations ont été commises par des agents de l'Etat et trois par des membres des groupes armés. Les violations et atteintes documentées Ces violations et atteintes ont pris la forme d'exécutions extrajudiciaires et sommaires (deux cas), blessures et mauvais traitements (deux cas), restrictions de la liberté d'expression (deux as), morts en détention (un cas), entre autres

Situation des violences sexuelles liées aux conflits.



Au cours du mois en revue, le BCNUDH a documenté cinq incidents de violences sexuelles liées aux conflits impliquant neuf victimes, toutes des femmes, contre 20 victimes le mois précédent. Parmi ces incidents, trois étaient des viols, dont un suivi de l'extorsion des biens de la victime. Les autres cas constituaient un cas des tentatives de viol suivi de la mort de la victime⁶, et un autre cas de l'enlèvement et mariage forcé de la victime

Les groupes armés ont été responsables de 67 % de ces violences sexuelles, avec un total de six victimes. Les principaux auteurs de violences sexuelles parmi les groupes armés sont le Maï-Maï Malaika avec quatre femmes, le M23 avec une femme, et le Maï-Maï de l'Union des Patriotes pour la Libération du Congo (UPLC) avec une femme. Les agents de l'État ont quant à eux commis deux cas de violences sexuelles liées aux conflits, tous attribuables aux FARDC (deux femmes).

Les incidents de violences sexuelles liées aux conflits se sont concentrés dans deux Provinces en septembre, notamment le Nord-Kivu avec cinq femmes, et le Maniema avec quatre femmes.

Fig 7: violences sexuelles liées au conflit par province

Administration de la justice.

Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, les poursuites pour graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme ont donné lieu à la condamnation de 44 personnes dont un militaire des FARDC du bataillon Jungle pour viol et 37 membres du groupe Nouveau Zaïre impliqués dans l'attaque de la présidence de la République le 20 mai 2024, pour association de malfaiteurs, attentat et terrorisme. Au cours de ce mois, 43 personnes soit 98% des condamnations sont des condamnations à la peine de mort qui ont été prononcées par les Tribunaux militaires de Kisangani, Kinshasa-Gombe et Goma. Il s'agit de cinq prévenus dont deux femmes reconnus coupables de meurtre et participation à un mouvement insurrectionnel dans le cadre du conflit intercommunautaire Mbole-Lengola, 37 membres du Nouveau zaïre et un Muzalendo, pour meurtre d'un élève.

Coopération technique

Pendant le mois de septembre 2024, le BCNUDH a organisé sur l'ensemble du territoire au moins 10 activités au profit de 270 personnes dont 173 hommes et 93 femmes.

Protection individuelle

Pendant le mois de septembre 2024, 14 personnes (12 hommes et deux femmes) ont pu bénéficier du programme de protection individuelle du BCNUDH dans six provinces de la RDC (Haut-Uele, Tshopo, Haut-Katanga, Kinshasa, Nord et Sud Kivu), dont 10 défenseurs des droits d'hommes (huit hommes et deux femmes) et quatre journalistes (tous des hommes).

